



CENTRE HOSPITALIER  
DE MÂCON

# Institut de Formation en Soins Infirmiers

Directrice des soins – Directrice de l'IFSI-IFAS : Nelly CONSTANT

Secrétariat : 03.85.27.51.07 – Fax : 03.85.27.59.77

E-Mail : ifsi@ch-macon.fr

**Nos Réf.** : NC/BD/2021  
**Affaire suivie par** : Nelly CONSTANT  
**Objet** : Rentrée E.I. 1<sup>ère</sup> année – Promotion 2021-2024

Mâcon, le 22 juin 2021

Madame, Monsieur,

L'institut de formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Mâcon se prépare à accueillir la prochaine promotion d'étudiants.

Vous faites partie de ce groupe de 77 personnes et nous vous en félicitons.

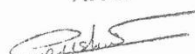
Notre mission consiste à vous accompagner dans l'acquisition d'une formation professionnelle qui répondra aux besoins évolutifs de santé de la population. C'est la proposition de notre projet pédagogique conduit en lien avec nos partenaires du bassin mâconnais.

Afin de préparer votre rentrée administrative et de vous projeter dans votre formation en soins infirmiers, vous trouverez dans le livret d'accueil ci-joint des informations pratiques et les documents indispensables pour la confirmation de votre inscription.

La rentrée aura lieu le lundi 6 septembre 2021.




Directrice de  
l'IFSI et de  
l'IFAS

  
Nelly CONSTANT

INSTITUT SUBVENTIONNE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

 <p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON</p>	<b>LIVRET D'ACCUEIL DE L'ETUDIANT INFIRMIER</b>	Version : 004
	Réf. : IF-DOC-020	Date de création : 12/07/2018

	QUI	Date
Rédaction	Nelly CONSTANT (Directrice IFSI-IFAS)	
Vérification	Brigitte DOMON (Secrétaire IFSI)	
Approbation	Nelly CONSTANT (Directrice IFSI-IFAS)	



**L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription qui s'élèvent à 170€. Ils sont valables pour une année d'inscription et sont redevables chaque année.**

L'IFSI du Centre Hospitalier de Mâcon, créé en 1965, agréé par le Ministère des affaires sociales et de la santé est autorisé à délivrer l'enseignement préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère).

L'I.F.S.I. dépend du centre hospitalier de Mâcon qui est l'organisme gestionnaire. Il est sous tutelle de l'état pour l'élaboration des programmes et la délivrance des diplômes.

- L'Agence Régionale de la Santé est chargée du suivi et de l'évaluation pédagogique de la formation.
- La DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) délivre les diplômes.
- L'I.F.S.I. est financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

L'effectif des étudiants infirmiers est de 77 en 1<sup>ère</sup> année.

**L'équipe de l'IFSI est composée comme suit :**

- ❖ **Un Directeur des soins**
- ❖ **1 cadre supérieur de santé, coordonnateur pédagogique**
- ❖ **12 Formateurs**
- ❖ **2 secrétaires, 1 mi-temps documentaliste, 1 mi-temps intendant**

**Sécurité sociale** : Aucune démarche à effectuer, l'étudiant reste sous le régime de la Caisse Primaire Assurance Maladie ou autre caisse suivant sa situation ou celles de ses parents (régimes spéciaux).

**Cotisation vie sociale étudiante et de Campus (CVEC)** : Vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC, afin de nous fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC. Cette démarche est obligatoire car c'est un préalable à l'inscription et l'attestation n'est valable que pour une année universitaire. Ne sont pas concernés les demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi et les étudiants en formation continue.

Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

N.B. : les étudiants qui obtiendront une bourse du Conseil Régional, dans le cadre de leurs études, seront exonérés et pourront demander, par la suite, le remboursement de la CVEC au CROUS.

**Les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et les étudiants en promotion professionnelle ne sont pas concernés par la CVEC : aucune démarche à faire.**

**Les demandes de bourses d'étude** seront faites par les étudiants eux-mêmes sur Internet, site du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comte (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>) date limite 17 octobre 2021.

### **Les frais d'inscription** :

Ils sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur et sont exigibles à chaque nouvelle inscription. Ils sont valables pour une année universitaire. Pour l'année 2021/2022 : 170 euros.

Les étudiants qui obtiendront une bourse seront remboursés.

### **Financements**

Vous avez la possibilité d'effectuer des demandes de financements auprès de divers organismes tels que : FONGECIF, CIF, POLE EMPLOI, OPCO Santé etc.....

### **Les stages effectués pendant la formation.**

L'I.F.S.I. se charge de trouver les lieux de stage et d'affecter les étudiants.

Ces stages se déroulent majoritairement dans les sites du schéma régional d'organisation sanitaire, soit le bassin géographique de Mâcon, Tournus, Cluny, Thoissey, Pont-de-Veyle, et Pont de Vaux.....

**Les vêtements professionnels** sont prêtés et entretenus sans participation des étudiants, par le Centre Hospitalier pendant la durée des études.

Les tenues devront être rendues lors du départ de l'I.F.S.I.

**Les repas** sont pris à la cafétéria du Centre Hospitalier qui est agréé par le CROUS de Dijon, et permet aux étudiants de bénéficier d'un tarif subventionné soit 3.30 € (Tarif 2020-2021).

**Aucun hébergement** n'est possible sur le Centre Hospitalier. Vous pouvez consulter les offres de logements sur notre site internet [www.ifsmacon.fr](http://www.ifsmacon.fr)

### **Association des étudiants**

Le but de cette association est de financer différentes activités (activités citoyennes, participation à des conférences, etc..).

**Afin de valider votre inscription, merci de nous adresser par retour de courrier :**

- la « fiche de renseignements étudiant » ci-jointe. **Il est nécessaire de créer une adresse mail professionnelle qui fera apparaître au minimum le nom et le prénom.**
- L'attestation d'admission en première année de l'enseignement supérieur année 2021-2022 (A télécharger sur le site parcoursup) sauf pour les candidats issus de la sélection FPC.
- L'imprimé « questionnaire de mise en stage étudiant infirmier » ci-joint.
- Le chèque d'inscription de 170 € **libellé à l'ordre du « trésor public »**
- 1 photocopie de votre baccalauréat. (fournir le relevé de notes pour les bacheliers 2021)
- L'attestation CVEC (cotisation vie sociale étudiante et de campus), qui vous est délivrée par le CROUS lors du paiement sur le site [https : //cvec.etudiant.gouv.fr/](https://cvec.etudiant.gouv.fr/)  
**Cette attestation n'est pas demandée pour les demandeurs d'emploi ou les étudiants en formation continue.**
- Pour les titulaires du DEAS (ou autre diplôme y donnant droit), le formulaire de demande de dispense d'unités ci-joint.

**Documents à apporter le jour de la rentrée pour le dossier administratif :**

- 1 photocopie de la carte grise du véhicule que vous utiliserez.
- 1 relevé d'identité bancaire **au nom de l'étudiant.** .
- Une attestation de votre main dans laquelle vous certifiez avoir souscrit une assurance pour votre véhicule ainsi qu'une assurance responsabilité civile.
- le dossier médical complet (dans une enveloppe fermée portant votre nom) :**  
Voir le récapitulatif fourni par la Médecine du travail dans ce dossier. Tous les documents demandés sont à nous apporter, au complet, dans une enveloppe cachetée sur laquelle vous aurez collé le document à votre nom (cf dossier).

**ATTENTION !**

**Vous devez être à jour des vaccinations obligatoires (cf. dossier médical).**

**Vous ne serez pas autorisé à partir en stage si ces vaccinations ne sont pas à jour.**

**CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ DU 21/04/2007, VOTRE ADMISSION DÉFINITIVE SERA SUBORDONNÉE À LA PRODUCTION D'UN DOSSIER COMPLET.**

**Année Scolaire 2021 - 2022**

**PROMOTION : 2021-2024**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNUELLE**

Nom (Nom de jeune fille) ..... Épouse : .....

Prénom (s) : ..... Nationalité : .....

Date de naissance : □□ □□ □□ Lieu de naissance : .....

+ Adresse familiale : .....

N° de téléphone : □□□□□□□□□□

+ Adresse de l'étudiant (si différent adresse familiale) : .....

N° de téléphone : □□□□□□□□□□ N° de portable : □□□□□□□□□□

E-mail : .....

+ **SECURITE SOCIALE :**

+ N° : □□□□□□□□□□□□□□□□...□□

Préciser si : Ayant droit du père (ou mère) :  Ayant droit du conjoint :

+ **DEMANDE DE BOURSES D'ÉTUDES :** OUI  NON

+ **STATUT AVANT ENTRÉE IFSI :**

• **Demandeurs d'emploi :** OUI  NON

Indemnisé  En cours  Non indemnisé

Si oui, fournir photocopie de l'ouverture de droit ou la notification ASSEDIC

• **Salariés :**

Salarié fonction publique  Salarié fonction publique territorial  Autre salarié

• **Étudiant :**  **Autre :**

+ **PROMOTION PROFESSIONNELLE :** OUI  NON

Si oui, établissement : .....

+ **AUTRE ORGANISME DE FINANCEMENT :** .....

+ **DIPLÔMES OBTENUS :** (série et année) ou niveau d'études : .....

Vaccinations demandées à jour OUI  NON<sup>1</sup>

Date : Signature :

<sup>1</sup> Rappel : Tout étudiant n'étant pas à jour de ses vaccinations comme précisé dans le document de la médecine préventive, ne sera pas autorisé à partir en stage.

**QUESTIONNAIRE DE MISE EN STAGE  
ETUDIANT INFIRMIER / PRE-RENTREE**

Réf. : IF-FOR-046

Coordination des stages  
Geneviève MAURIZE – Céline CASAGRAUDE  
[gemaurize@ch-macon.fr](mailto:gemaurize@ch-macon.fr) [cecasagraude@ch-macon.fr](mailto:cecasagraude@ch-macon.fr)

Etudiants infirmiers 1<sup>ère</sup> année  
Promotion 2021/2024  
Semestres 1 et 2

**Afin de bénéficier de tous les avantages des stages et pour faciliter votre intégration, nous vous remercions de répondre à ce questionnaire :**

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Enfants :  oui  non

Lieu d'habitation durant l'année 2020/2021 : .....

Avez-vous votre permis de conduire :  oui  non

Possédez-vous un véhicule pour vos déplacements :  oui  non

Etes-vous aide-soignant :  oui  non

Avez-vous déjà travaillé ou fait des stages en milieu sanitaire et social :  oui  non

Si oui, donnez le nom de l'établissement et le nom du ou des services, ainsi que la durée de l'emploi :


- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Si vous avez quelqu'un de votre entourage proche qui travaille ou qui est résident dans une institution (hôpital, maison de retraite,...) dans un rayon de 50 km autour de Mâcon, indiquez le nom de l'établissement et du service

.....  
.....  
.....

Nous vous remercions de votre collaboration

Geneviève MAURIZE et Céline CASAGRAUDE  
Coordinatrices des stages

 <p><b>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b></p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON</p>	<b>FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT(S) OU DE SEMESTRE(S)</b>	Date d'application : 05/05/2014
---	---	------------------------------------

***Demande de dispense d'Unité d'Enseignements***

**Référence aux textes :**

**Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 :**

« **Article 7** – les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

« **Article 8** – Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

La copie d'une pièce d'identité

Le(s) diplôme(s) originaux détenus

Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7

Un curriculum vitae

Une lettre de motivation

Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Je soussigné (nom, nom d'usage, prénom de l'étudiant(e)) : .....

Titulaire du/des diplômes suivants : .....

Demande la dispense des unités d'enseignements suivantes (numéro d'UE et intitulé) :

**Pièces jointes à la demande (selon situation) :**

- Le présent formulaire complété
- Copie pièce d'identité recto-verso
- Diplôme(s) obtenu(s) justifiant(s) la demande
- Si nécessaire, attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Certificat(s) employeur(s) justifiant de l'exercice professionnel du demandeur dans une des professions citées au 2° de l'article 7
- CV
- Lettre de motivation
- Détail des formations suivies (sauf pour les titulaires du DEAS ou DEAP)

Fait à ..... Le .....

**Signature du demandeur :**